



Compte rendu du CSAL du 13 janvier 2023 – 9h00

Cette réunion est la première dans le nouveau format dénommé « Comité Social d'Administration Local ». Pour rappel, le CHS-CT est supprimé et intégré au CSAL. Cela permettra au Directeur de limiter le nombre de réunions.

Ainsi, ce 13 janvier, étaient présents les acteurs de prévention sans toutefois qu'ils ne soient interrogés une seule fois... cette 1^{ère} journée a dû être longue pour eux !

Il faut également noter que les nouveaux élus étaient convoqués à 2 CSAL le même jour, un à 9h et l'autre à 14h30 avec des ordres du jour tels que le NRP et les suppressions d'emplois ! Le 1^{er} CSAL a débordé sur l'après-midi et l'ensemble des organisations syndicales a boycotté le 2^e CSAL.

Déclaration liminaire

M. le Président,

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

La CGT comme l'ensemble des organisations syndicales a réaffirmé son opposition totale aux principes de la réforme annoncée et en particulier aux mesures de recul de l'âge légal et d'allongement de la durée de cotisation. Elle a souligné les ravages que provoqueraient de telles mesures.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale.

Aux Finances Publiques, les agents seront durement impactés : les femmes sont plus concernées par les carrières non complètes, mais également tous ceux qui ont commencé à travailler après des études longues, qui ne pourront jamais prétendre au minimum de 1200 € promis cyniquement par le Gouvernement.

De plus, comment travailler plus longtemps dans un contexte toujours plus difficile de dégradations des conditions de travail. La Direction Générale, mais également la Direction locale, ne peuvent pas ignorer la multiplicité des alertes sur le mal-être des agents.

La presse s'en est encore fait écho récemment avec des témoignages édifiants de collègues victimes de management rappelant les heures sombres vécues par certains salariés d'Orange.

Il y a quelques mois, une équipe de direction départementale a même été sanctionnée dans sa quasi-totalité pour des faits de harcèlement.

Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs considèrent la DGFIP comme un réservoir d'emplois à supprimer : près de 50.000 de 2002 à 2023 alors que dans le même temps les dernières annonces gouvernementales comme la prime carburant pour les particuliers et les différentes aides promises aux entreprises reposent sur la mobilisation de notre administration et ses agents.

Avec son raisonnement imperméable à toute notion de condition et de sens au travail, de qualité du service rendu, de rôle des missions fiscales, comptables et foncières.. le gouvernement, les ministres et la DG mènent la DGFIP à sa perte.

La convocation de 2 réunions le même jour avec des ordres du jour chargés illustre le manque d'intérêt de la Direction sur ces sujets importants.

Même si nous saluons la présence de Mme Sandrine Morin, secrétaire du feu CHS-CT, de M. Patrick ESPINAT, Inspecteur Santé et Sécurité au travail, de Mme Daniela NITU, médecin de prévention et de M. François LONNE, assistant de prévention, ce CSA ne peut en aucun cas remplacer un CHS-CT.

Certains sujets mis à l'ordre du jour devront faire l'objet d'une discussion lors de la tenue d'une formation spécialisée.

Les élus CGT Finances Publiques 64 n'ont aucune illusion sur les commentaires et réponses que vous pourrez apporter sur les très nombreux sujets à l'ordre du jour de ce Comité Social d'Administration Local.

Nous continuerons toutefois de condamner la mise en place du NRP qui n'a pour finalité que la casse du service public et sa privatisation.

Nous continuerons de défendre les conditions de travail des agents qui subissent douloureusement l'impact des suppressions d'emplois, des restructurations, de l'affaiblissement des collectifs de travail et de la perte de sens de notre travail.

Nous souhaitons également dénoncer une situation où il semble normal que des élus mis en examen, voire condamnés, se voient attribués la légion d'honneur alors que dans le même temps des collègues ayant eu une consultation malheureuse sur une application informatique se voient contraints d'aller battre leur coulpe devant la Direction Générale dans le cadre de poursuites disciplinaires et de recherche d'exemplarité XXL !!!

Pour conclure, les élus CGT Finances Publiques 64 vous rappellent que, derrière les lignes des tableaux excel/calc, il y a des êtres humains. L'incertitude permanente sur la pérennité de nos structures et de nos emplois se fait plus anxiogène chaque année et pousse certains de nos collègues à envisager un avenir ailleurs. Trop souvent des agents sont obligés de quitter un service dans lequel ils se sont investis et ont laissé une part d'eux-mêmes.

Ce qu'il y a sans doute de bien avec l'intelligence artificielle, c'est qu'elle est imperméable à l'émotion. Sachez cependant que la souffrance des collègues victimes du rouleau compresseur des restructurations n'a elle, rien d'artificielle.

En réponse aux liminaires des organisations syndicales, M. ODRU a indiqué ne pas se prononcer sur les retraites, sujet sensible.

S'agissant des points à l'ordre du jour, il a précisé qu'il répondrait au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

Concernant les 2 convocations à des CSAL le même jour, il a refusé de reporter celui de l'après-midi à un autre jour arguant de son emploi du temps chargé.

Sur le sujet de la formation spécialisée issu du CSAL sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (FS-SSCT), il a également refusé de s'engager sur un nombre minimum de réunions. Il fera ce qui est nécessaire !

Il a précisé que les sujets à l'ordre du jour (NRP) ne relèveraient pas à son sens du CHSCT ; que la seule tenue du CSAL ou réunion mixte était suffisant.

La CGT a relevé qu'il parlait de réunion « mixte » (avec d'ailleurs convocation de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, du Médecin de Prévention, de la secrétaire du CHSCT, de l'assistant de Prévention) et donc sous-entendait quand même qu'il y avait un volet SSCT dans les sujets à l'ordre du jour, tout en s'exonérant des données qui auraient été fournies en CHSCT, comme les « fiches d'impact » des restructurations.

La Direction se limite ainsi à commenter les restructurations par des « sans changement ».
Or, la situation des services est déjà compliquée, voire très défavorable. Cela signifie donc que ces situations vont perdurer « sans changement », qu'aucune solution ne sera apportée !

Le Directeur a précisé en réponse que cela voulait seulement dire qu'il n'y aurait pas d'impact sur les temps de trajet, les missions ou les emplois.

Sur les Risques Psychosociaux, il a indiqué qu'on pourrait en discuter à cette réunion... sans tenue d'une FS-SSCT !

Transfert de l'assignation comptable de la dépense et des recettes non fiscales du Ministère de la Justice à la DRFiP de Gironde (pour information)

Depuis 2011, notre département était le comptable assignataire du Ministère de la Justice pour l'interrégion. En 2019, suite à la mise en place du service facturier à Bordeaux de la Direction des Services Pénitentiaires et de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse, 3 emplois avaient déjà été supprimés du service dépense et l'assignation de la DDFiP 64 s'était recentrée sur les dépenses courantes de la justice judiciaire sur les Cours d'Appel de Pau, Bordeaux, Poitiers et Limoges.

A compter du 1^{er} septembre 2023, cette assignation est transférée dans son intégralité à la DRFiP de Bordeaux.

Conséquences :

- 5 emplois de B fléchés sont supprimés à la direction,
- le service de la Dépense (3 agents) disparaît au 1^{er} septembre 2023
- le service des Recettes Non Fiscales (3 agents et 1 cadre A) qui recouvre les frais couverts dans le cadre du remboursement de l'aide juridictionnelle est également fortement impacté. Il garde cependant le stock de titres à recouvrer reçus avant le 1^{er} septembre 2023.

Les collègues des 2 services (Dépense et RNF) seront reçus par la direction pour un entretien RH en prévision de leur nouvelle affectation.

Les élus CGT Finances Publiques 64 ont interrogé le directeur sur la capacité de la division Etat de reclasser les collègues victimes de cette restructuration. Celui-ci ne s'est montré ni optimiste, ni pessimiste,,,2 agents pourraient rester en 2024 dans le service des RNF en prévision de l'apurement du reste à recouvrer.

Mais le service RNF semble d'ores et déjà condamné puisque la modification des règles de responsabilité du comptable avec la possibilité de présenter plus rapidement les titres en non valeur devrait accélérer l'apurement des restes à recouvrer.

La division Etat de la DDFiP 64 avec l'amputation de 2 services se retrouve grandement fragilisée et une restructuration (fusion avec la division Collectivités Locales) sera sans doute annoncée officiellement dans les prochains mois.

Nouveau Réseau de Proximité au 01/09/2023 (Pour avis et vote)

1. Mise en place du SGC Pays Basque Intérieur

Comme annoncé aux agents concernés, le SGC aura pour siège Hasparren et comptera 3 antennes pérennes : Mauléon, St Jean Pied de Port et St Palais.

La trésorerie de St-Etienne-de-Baigorry fermera définitivement ses portes le 31 août 2023. Le trésorier devrait rejoindre l'antenne de St-Jean-Pied-de-Port.

Même si les antennes pérennes constituées par les autres trésoreries donneront aux usagers un sentiment de continuité, la gestion de ce SGC et l'organisation du travail interrogent les agents concernés.

Les élus CGT Finances Publiques ont demandé au directeur si une telle configuration existait déjà la DDFiP et s'il prenait la mesure de la charge de travail pour le futur chef du SGC qui devra effectuer de nombreux déplacements. Il nous a répondu qu'il n'en avait pas connaissance, qu'il assumait totalement son choix et qu'il reconnaissait que le futur chef de service allait devoir faire de nombreux déplacements.

2. Mise en place du SGC Côte Basque

Le SGC aura pour siège St-Jean-de-Luz et une antenne pérenne à Anglet.

La trésorerie de Cambo ferme définitivement ses portes au 31 août 2023 mais pourrait être conservée en tant qu'antenne provisoire. Selon les besoins, elle pourrait en effet servir de lieu de travail à distance

pour les collègues demandeurs. En cas de non utilisation par les agents de la DDFiP 64 cette antenne serait amenée à disparaître rapidement.

Les élus CGT Finances Publiques ont reconnu que le maintien des locaux de Cambo pourraient éventuellement servir aux 2 collègues actuellement en poste sur place. Mais une affectation au SGC Côte Basque les conduirait inévitablement à des trajets professionnels vers St-Jean-de-Luz ou Anglet.

Concernant la trésorerie d'Anglet, la CGT Finances Publiques a tenu à revenir sur la situation difficile et douloureuse vécue par l'ensemble des agents. Suite à la visite d'une délégation CHS-CT sur place en fin d'année 2022, une fiche de signalement, à ce jour sans réponse, rédigée par l'ensemble des agents a été envoyée à la direction via l'assistant de prévention.

La direction a tenu à se défendre en indiquant qu'elle travaillait sur toutes les possibilités d'amélioration de la situation et qu'elle apporterait une réponse à la fiche de signalement à l'issue de sa réflexion globale.

Les élus CGT Finances Publiques ont insisté auprès de la direction sur la nécessité qu'elle intervienne auprès des agents. La mise en place du SGC qui est présentée « comme ne changeant pas fondamentalement les tâches réalisées actuellement par les agents » n'est pas une solution et ne répond pas à l'attente des agents.

3. Mise en place de 4 CDL à Anglet, St-Jean-de-Luz, Hasparren, St Palais, St-Jean-Pied-de-Port

Concernant tout d'abord les anciens comptables des trésoreries concernées, ils bénéficieront d'une priorité nationale pendant 3 années pour se repositionner sur un poste comptable de même catégorie.

Une grande partie d'entre eux s'est déjà positionnée sur les postes de CDL.

Il semblerait que les postes de SGC Pays Basque Intérieur et Côte Basque attirent moins les candidats !

Il faut reconnaître que gérer un SGC sur 3 antennes représente une contrainte organisationnelle forte pour son chef et son équipe. Les fiches de poste devraient rapidement être diffusées.

Ayant maintenant un peu de recul sur les SGC déjà mis en place dans le département, les élus CGT Finances Publiques ont fait remarquer qu'il était assez facile de reconnaître le CDL dans un SGC : c'est celui qui a le sourire !

Le directeur en a convenu et s'est défendu en précisant que la pilule du NRP était à diffusion rapide pour les CDL mais à diffusion beaucoup plus lente pour les agents des SGC...

4. Transfert de la gestion comptable de 9 communes du SGC Pays Basque Intérieur vers le SGC Côte Basque et d'1 commune du SGC Côte Basque vers le SGC Pays Basque Intérieur

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble des ressorts des SGC et des périmètres d'intervention des CDL, des transferts de gestion comptable ont été décidés par la direction..

La gestion de 9 communes (St-Pée-sur-Nivelle, Ahetze, Arbonne, Arcangues, Ustaritz, Halsou, Villefranque et Larressore) aujourd'hui assurée par la trésorerie d'Hasparren sera transférée le 1^{er} septembre 2023 au SGC Côte Basque.

La gestion comptable de la commune de Briscous, aujourd'hui assurée par la trésorerie d'Anglet sera transférée le 1^{er} septembre 2023 au SGC Pays Basque intérieur.

VOTE unanime des OS CONTRE le projet global.

Entraide du SPF-E de Limoges avec le SPF-E de Pau (point supprimé)

Ce point a été supprimé de l'ordre du jour car la Direction a constaté une amélioration de la situation du Service de Publicité Foncière et Enregistrement de Bayonne (passé de 210 j. de retard à moins de 40 j.).

Par conséquent, l'entraide se fera au niveau du 64 entre Bayonne et Pau plutôt que solliciter un autre département.

La Brigade d'appui nationale restera également en soutien.

La CGT en a profité pour souligner la nécessité d'anticiper la vague de départ à la retraite que va connaître Pau dans les 18 mois qui viennent.

Mise en œuvre de l'ANF au sein du département (information)

Le dispositif « Accès des Notaires au Fichier immobilier » (ANF) permet aux notaires de gérer seuls leur demande de renseignements sur le fichier immobilier (formalités publiées...).

Tous les départements doivent basculer sur ce système au 1^{er} septembre 2023, ce qui permettrait à terme de réduire les demandes de renseignements gérées par les SPF-E de 95% (100.000 demandes/an réduites à 5.000 demandes/an).

Les SPF-E pourront ainsi dégager du temps pour réduire le délai de publication des actes.

Les organisations syndicales ont souligné que, malheureusement, cet allègement de charges qui aurait pu permettre d'améliorer les conditions de travail des agents sera suivi d'inéluctables suppressions d'emplois.

Le Directeur indique que les suppressions d'emplois de 2023 ne découlent pas de cette mise en place ; c'est la création du Service National de l'Enregistrement qui explique la suppression d'emploi en 2023 lié donc à la partie Enregistrement.

Ce qui appuie l'idée que l'année prochaine la partie SPF aura sans doute l'impact emplois de la mise en place de l'ANF !

Ponts naturels 2023 (Pour avis et vote)

Les dates des ponts naturels sont le vendredi 19 mai 2023 et le lundi 14 août 2023.

Les élus CGT ont demandé si le Directeur maintiendrait en 2023 sa position sur l'ouverture du Centre de Contact des Particuliers sur le pont naturel de l'Ascension.

Le Directeur a fait son *mea culpa* sur son initiative personnelle. Il a confirmé que les ponts naturels bénéficient à tous les agents, sauf décision prise par la Direction Générale.

VOTE :

Les élus CGT ont voté POUR ces ponts naturels applicables à tous.

Vote des autres OS : FO POUR / Solidaires CONTRE / CFDT POUR

Plan de sobriété énergétique de l'Etat (Pour information)

Le gouvernement a fixé comme objectif une réduction de 10 % des consommations globales d'énergie de l'Etat (incluant les opérateurs) d'ici 2023 par rapport à 2019.

Cela concerne l'amélioration des bâtiments, mais également un chauffage des locaux à 19 voire 18°C avec flicage, la possibilité de cesser de fournir de l'eau chaude dans les sanitaires, de demander aux agents de conduire à 110 km/h sur les autoroutes et 100 km/h sur les voies rapides, de pousser les agents au télétravail avec pour objectif notamment d'identifier des fermetures de bâtiment possibles sur plusieurs jours d'affilée (du jeudi soir au lundi par exemple) grâce à des jours de télétravail généralisés !

Les élus CGT ont souligné que les agents des Finances publiques supportent déjà depuis 20 ans :

- les suppressions d'emplois (l'équivalent d'un département comme le nôtre disparaît chaque année),

- les restructurations incessantes auxquelles s'adaptent les agents,
- la perte de sens dans le travail,
- un mal-être grandissant, des tensions,
- auxquels se rajoutent un flicage malvenu avec tenue de procédures disciplinaire au niveau national sous couvert d'exemplarité augmentant la pression sur les agents,
- et maintenant, on imposerait aux agents, qui ont un travail de bureau, donc immobiles, de travailler dans le froid avec des couvertures sur les genoux !

Depuis plus de 10 ans les élus CGT alertent sur l'isolation des immeubles et revendiquent l'exemplarité du parc immobilier de l'Etat (photovoltaïques, géothermie, etc...).

La baisse du chauffage, voire la coupure de l'eau chaude, constituerait une dégradation supplémentaire et inadmissible des conditions de travail des agents. De même que la pression sur le télétravail pour faire reposer les coûts sur les salariés et récupérer les locaux.

Les agents de l'Etat n'ont pas à subir le manque d'implication des gouvernements et directeurs successifs sur ces sujets. Des décisions immobilières fortes doivent être prises sur la performance énergétique de l'immobilier de l'Etat.

La Direction a admis que 19°C était une température un peu juste pour un travail de bureau et s'est engagé à ne pas couper l'eau chaude aux agents.

Questions diverses

1 – PNSR : Les élus CGT Finances Publiques ont demandé au directeur si les agents affectés au PNSR de Pau pouvaient à l'issue de leur période obligatoire postuler au mouvement local de la DDFiP 64.

Celui-ci a indiqué que les agents devaient obligatoirement passer par le mouvement national pour effectuer une demande de mutation locale car ce ne sont pas des agents du département.

Pourtant, dans le même temps, la direction n'hésite pas à présenter les agents du PNSR comme des agents de la DDFiP 64 ! Elle minimise même les suppressions d'emplois du département pour 2023 à 9 en tenant compte de l'arrivée en septembre 2023 de 4 nouveaux cadres A au PNSR ! Tout cela est malhonnête de la part de la direction mais également très injuste pour les agents concernés.

Attention donc aux agents intéressés : une affectation au PNSR peut se transformer rapidement en souricière...

2 – **Mobilisation des agents** : Les élus CGT Finances Publiques ont souhaité évoquer la mobilisation des agents de la DGFIP pour répondre aux dernières mesures gouvernementales prises en faveur des entreprises et des particuliers.

La ministre Olivia Grégoire a récemment présenté le dispositif d'aide aux entreprises via le conseiller départemental de sortie de crise sans jamais évoquer la DGFIP et en ne mettant en avant que les services de la préfecture.

Le directeur a confirmé que la DGFIP était bien aux manettes de ce dispositif. Avec la mise en place en ce début d'année du chèque carburant pour les particuliers, le gouvernement n'hésite pas à solliciter notre administration, qui semble de plus en plus corvéable à merci sans aucune reconnaissance !

3 – **Responsabilité des comptables** : Le directeur a souhaité revenir sur la nouvelle règle de responsabilité des comptables.

Il a voulu une nouvelle fois se montrer rassurant en indiquant que l'objectif n'était pas de mettre en cause les agents mais de sanctionner les défaillances de ceux qui ont un vrai pouvoir décisionnel.